
Programme de Formation

CACES® R.482A - Engins de chantier - Cat. A, B1, C1, F



Organisation et durée

Durée : Généralement de 1 à 5 jours.

Sauf dispositions contraires, la durée de la formation théorique se déroule sur une journée de 7 heures et la durée de la formation pratique varie en fonction du profil de l'apprenant et du choix des catégories effectué par le commanditaire de l'action. Généralement la formation pratique peut varier de 1 à 3 jours.

Les tests sont généralement réalisés sur une journée de 7 heures.

Consultez-nous pour adapter la durée de votre formation à votre situation. En cas de demande de test seul, une attestation de formation tant théorique que pratique sera demandée préalablement à toute inscription.

Mode d'organisation : Présentiel

Information générale Habilitation / Certification CPF

Formacode : ENGIN CHANTIER - 31717

Spécialité : 311 - Transport, manutention, magasinage

Certification (Code RS / RNCP / CPF / CertifInfo) :

- ▶ Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégories A : Engins compacts (RS: 7040 CPF: 328789 CertifInfo: 106653) (31/01/2025 - 31/01/2030)
- ▶ Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie B1 : Engins d'extraction à déplacement séquentiel (RS: 7041 CPF: 328792 CertifInfo: 106655) (31/01/2025 - 31/01/2030)
- ▶ Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie C1 : Engins de chargement à déplacement alternatif (RS: 7044 CPF: 328788 CertifInfo: 106663) (31/01/2025 - 31/01/2030)
- ▶ Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie F : Chariots de manutention tout-terrain (RS: 7049 CPF: 328796 CertifInfo: 106671) (31/01/2025 - 31/01/2030)

Références réglementaires (sans être exhaustives) :

Recommandation CNAMTS INRS R.482.

Conduite : Articles R44323-55 à 44323-57 du Code du travail.

Formation à la sécurité : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du Code du travail.

Périodicité : Certificat valable 10 ans.



Depuis le 1er janvier 2018, tout collaborateur intervenant directement dans les travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés, soit en tant qu'opérateur d'engin, soit dans le cadre de travaux urgents doit être titulaire de l'AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux). Depuis le 1er janvier 2020, de nouvelles recommandations CACES® sont applicables, mais seule la recommandation pour R.482 CACES® Engins de Chantier autorise la délivrance de l'AIPR si l'attestation de compétence délivrée par l'organisme testeur certifieur atteste de la réussite à l'évaluation QCM intervention à proximité des réseaux du ministère de l'Environnement. Nous consulter pour toute question relative à l'AIPR.

Nous proposons sur demande, l'AIPR et les options "porte engin" et "télécommande."

Contenu pédagogique

Public visé

Utilisateurs d'engins de chantier souhaitant faire reconnaître leur capacité à conduire en sécurité au moyen d'un «test CACES®».

Tout conducteur "d'engins de chantier" doit avoir reçu une formation adéquate, dont le contenu et la durée doivent être adaptés à la complexité du travail et de l'engin.

La recommandation R.482 de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie, préconise de ne confier la conduite de ce type d'engins qu'à des conducteurs dont les connaissances ont été reconnues par un Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES®). Le CACES® est reconnu comme un « bon moyen » pour satisfaire à l'obligation de contrôle des connaissances.

Objectifs pédagogiques

- ▶ Acquérir les connaissances nécessaires à l'obtention du CACES® visé - Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité - d'une ou plusieurs catégories d'appareils.

Description

- ▶ Connaissances générales.
- ▶ Identifier les principaux types d'engin de chantier et les catégories de CACES® ainsi que leurs principales utilisations.
- ▶ Comprendre la technologie.
- ▶ Maîtriser les notions élémentaires de physique et de stabilité.
- ▶ Prendre en compte les risques liés à l'utilisation.
- ▶ Effectuer les prises de postes et les vérifications d'usage.
- ▶ Appliquer les différentes modalités d'exploitations.
- ▶ Définir l'adéquation du matériel à son environnement.
- ▶ Conduire et manœuvrer lors des opérations pour lesquelles l'engin est spécialement conçu.
- ▶ Identifier et analyser les risques en situation de conduite.
- ▶ Réaliser les vérification fin de poste, les opérations d'entretien quotidiennes et la maintenance.

Séquençage:

Compte tenu de la modularité des actions pouvant être réalisées, nous vous invitons à consulter le séquençage fourni en annexe de la convention de formation ou convocation. Le test (partie théorique et partie pratique) en CDT est différencié de la formation proprement dite et n'excède pas 7 heures

Chaque demi-journée est également ponctuée par 1 pause d'environ 15mn.

Prérequis

Aucun.

Remarques :

- La formation et les évaluations se déroulent en langue française.

Recommandations :

- *La conduite d'engins à titre professionnelle nécessite une aptitude médicale et psychotechnique attestée par le service de santé au travail. Il est de la responsabilité de l'employeur de consulter le médecin du travail pour décider du suivi et des mesures adaptées tant pour le suivi de la formation que pour l'activité en entreprise compte tenu des risques auxquels le salarié sera exposé (Conduite d'engins, travail en hauteur, etc.); le salarié devant être apte à la conduite de ce type d'engins.*
- *La réussite du "test CACES®" sous-entend notamment une certaine maîtrise de la conduite de la catégorie d'appareils objet du test CACES®. Vous pouvez nous consulter pour adapter, si besoin, la durée de votre formation à votre situation. En cas de Test seul, attention à la maîtrise complète (théorique et pratique) de la conduite de la/les catégorie(s) objet du test CACES®.*



Modalités pédagogiques

Mode : Groupe

Séquence : Synchrones (Présentiel)

Méthode : Magistrale, Démonstrative.



Moyens et supports pédagogiques

La partie théorique est dispensée dans une salle réservée à cet effet équipée de moyens de projection adéquats.

Documents supports de formation projetés et/ou papier.

Fascicule papier mis à disposition.

Plateforme technique : aire d'exercices.

Engins de chantier représentatifs selon la ou les catégories visées.

*** PEPCI formation est un organisme Testeur CACES® - Certificat n° D-552-06 délivré par DEKRA Certification SAS pour les recommandations CNAM R482 (A/B1/C1/F), R486A (A,B), R489 (1B,3,5).**

Cette formation est disponible sur site et/ou en centre partenaire.



Modalités d'évaluation et de suivi

- Evaluation des stagiaires : Une évaluation sommative certificative à réaliser en fin de formation dans un temps limité dans les conditions définies par la Recommandation CACES® correspondante.
- La présence et l'assiduité des candidats sont matérialisés par la signature des feuilles de présence.
- En cas d'obtention, délivrance du "Certificat CACES®" ;
- Formulaire d'évaluation de la formation destinés à la mesure de la qualité globale de la formation, de l'atteinte des objectifs et de l'impact sur la pratique professionnelle du stagiaire.



Informations sur l'admission

Tout candidat doit fournir une pièce d'identité en cours de validité lors de l'inscription ou à défaut au démarrage de la formation pour confirmer son identité. En cas de refus ou d'absence de justificatif, PEPCI formation se réserve le droit de refuser l'accès à la formation.

Le délai d'accès à cette formation dépend du planning et des places disponibles.

En cas de subrogation de paiement, un accord du financeur doit nous être parvenu avant le début de la formation.



Informations sur l'accessibilité

Nos locaux de PARIS (75011) sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour tout autre lieu merci de vous renseigner auprès de notre équipe pédagogique.

Pour toute adaptation à une éventuelle situation de handicap, notre référent handicap pourra définir avec vous la possibilité et les conditions de votre inscription ou vous diriger vers une structure plus adaptée.
(Renseignements : handicap@pepci.fr)